



INTERNAT LPO Blaise Pascal - 2025-2026

LISTE DES EFFETS PERSONNELS

Les articles du trousseau, dont la composition est libre, doivent être entretenus propres et en bon état par la famille. **Tous les quinze jours, le linge de lit sera rapporté pour être nettoyé. A chaque période de vacances, le linge sera obligatoirement ôté.**

Les matelas et protège-matelas sont fournis par l'établissement : toute dégradation entraîne le remboursement.

La famille doit fournir :

- un oreiller
- une taie d'oreiller
- une couette pour lit de 90 cm
- une housse de couette adaptée
- un drap housse adapté au matelas.

Pour la bonne tenue des dortoirs, les pantoufles sont obligatoires. Les affaires de toilette sont à prévoir rangées dans une trousse.

La détention et l'utilisation d'aérosols est interdite.

Prévoir deux cadenas de taille moyenne (petite taille et grande taille ne conviennent pas) de bonne qualité.

Les objets de valeur sont déconseillés et restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Toute consommation de nourriture ou de boissons, la possession d'objets pouvant générer des risques sanitaires pour l'élève, des risques de dégradation, de salissures ou de désordre sont interdites.

Seules les rallonges et multiprises serties et munies d'un interrupteur sont autorisées dans la limite de 4 prises.